

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet distributeur automatique de béton sur la commune principale de l'AIOT 192 CAMI DE L'ERMITA 66130 ILLE SUR TET.

La référence de votre dossier est A-3-JH38IQG8D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/12/2023 à 15h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **distributeur automatique de béton**

Description des activités :

ACTIVITE : Production et distribution de matériaux de construction en petite quantité : Béton et mortier a faible teneur en eau. Installation de type automate avec borne de commande destinée aux particuliers et pme/tpc. L'automate de production/distribution est une unité sécurisée dont l'emprise au sol est inférieure a 85m². Il est constitué de : _ 1 malaxeur sécurisé de 0,5m³ pour le mélange des matériaux _ 2 trémies de stockage hermétiques des matériaux minéraux. _ 1 silo de stockage du ciment sécurisé avec vanne antiretour _ 1 cuve a eau non reliée au réseau AEP _ 1 armoire électrique sécurisée _ 1 borne de commande pour les clients. LA PRODUCTION DE BETON LA PLUS "VERTE" DU MARCHE : - A l'instar des centrale à béton, le distributeur ne génère pas de déchets ou de pertes lors du process de production distribution. En effet, l'automate ne se met en service que lorsqu'une commande à la borne est faite. La quantité commandée correspond à la quantité produite = Pas de déchet de production. - L'installation fonctionne en circuit fermé lors de cycle d'entretien et de nettoyage : l'eau de nettoyage est ponctionnée dans la cuve a eau et est renvoyé dans cette même cuve a eau une fois le cycle de nettoyage effectué. TRAVAUX A REALISER AVANT INSTALLATION : _ Réalisation d'une plateforme logistique _ Réalisation d'une aire de stockage des matériaux minéraux (sable et gravier) _ Réalisation de deux dalle bétons (Automate et aire de stockage) _ Réalisation d'un mur de clôture sur le périmètre du terrain et autour de l'automate. _ L'automate n'est pas énergivore : la mise en route du système est instantanée à la commande. Le malaxeur ne fonctionne que 3 minutes par commande puis s'arrete. _ installation d'un portail d'accès. A NOTER : Les clients ne peuvent accéder au site. La livraison du produit fini se fait via un convoyeur.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

192 CAMI DE L'ERMITA

66130 ILLE SUR TET

X : 667745

Y : 6174058

Projection : Lambert 93.

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|-------------------------------------|-----------------------------|--------|------------|
| 2518 | 2518-b | Production de béton prêt à l'emploi | Capacité de malaxage 0.5 m3 | D | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'automate ne genere par de déchets ou de residus d'exploitation : Les quantité commandées à la bornes d'achat correspondent aux quantités delivrées aux clients

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **1 cuve a eau disposée a proximité de l'automate**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

_ 2 extincteurs situés sur le site de production _ 1 cuve a eau

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)